

## Plan canicule

Comme chaque année, la Ville se mobilise en reconduisant le dispositif d'alerte canicule du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre à destination des personnes âgées, isolées et handicapées en cas de fortes chaleurs.



Les personnes fragiles sont invitées à se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), afin de s'inscrire sur le registre pour pouvoir bénéficier de l'aide nécessaire en cas de forte chaleur. Cette inscription est facultative, la demande doit être rédigée par écrit, soit par la personne elle-même, soit par son représentant légal ou par un tiers. Le Plan canicule concerne en priorité les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que les plus de 60 ans reconnus inaptes au travail et résidant à leur domicile, et les personnes handicapées.

En cas de déclenchement du Plan canicule, le CCAS met en place des mesures afin d'apporter conseil et assistance comme un appel téléphonique quotidien.

### Infos pratiques

Pour vous faire recenser sur le registre par le CCAS, rendez-vous sur l'Espace Citoyens pour remplir le formulaire en ligne "Plan canicule" situé dans la catégorie "Solidarité".

### Contact

#### **CCAS**

Tél. 01 34 24 53 88

### Liens utiles

[Effectuer la demande sur l'Espace Citoyens](#)